



**DELIBERATION N° 25/022 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
APPROUVANT L'ACQUISITION PAR LE COLLECTIVITÉ DE CORSE DU  
"RETABLE DE CURBARA", ŒUVRE ATTRIBUÉE AU PEINTRE GIOVANNI  
MAZONE**

**CHÌ APPROVA U COMPRA DA A CULLETTIVITÀ DI CORSICA DI A "PALA  
D'ALTARE DI CURBARA", OPERA ATTRIBUITA À U PITTORE GIOVANNI  
MAZONE**

**SEANCE DU 28 FÉVRIER 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 février 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Didier BICCHIERAY à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
Mme Vanina BORROMEI à M. Jean-Christophe ANGELINI  
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Jean-Jacques LUCCHINI  
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Danielle ANTONINI  
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à M. Jean-Michel SAVELLI  
Mme Frédérique DENSARI à Mme Françoise CAMPANA  
Mme Santa DUVAL à Mme Angèle CHIAPPINI  
M. Petru Antone FILIPPI à Mme Paula MOSCA  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA  
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Ghjuvan'Santu LE MAO  
M. Pierre GUIDONI à M. Pierre GHIONGA  
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI  
Mme Sandra MARCHETTI à M. Don Joseph LUCCIONI  
Mme Flora MATTEI à M. François SORBA

M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Georges MELA  
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Charles VOGLIMACCI  
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
M. Joseph SAVELLI à Mme Muriel FAGNI  
Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Valérie BOZZI  
Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI  
M. Hervé VALDRIGHI à Mme Véronique ARRIGHI  
M. Alex VINCIGUERRA à M. Jean BIANCUCCI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Josephina GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Louis SEATELLI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 20/017 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 24/099 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2024 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** le procès-verbal de la délégation permanente de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse (DRAC), sollicitée le 30 janvier 2025 (Accusé de réception en préfecture 02A-200076958-20250204-0212746-DE-1-1 reçu le 6 février 2025) donnant avis favorable et recensant les avis favorables des différents experts interrogés,
- VU** l'arrêté n° 25/048 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 4 février 2025 décidant de se positionner pour acquérir aux enchères le retable « de Curbara »,

**CONSIDERANT** l'information de la tenue de la vente aux enchères parvenue aux services de la Collectivité de Corse le 27 janvier 2025 et le temps d'expertise nécessaire afin de confirmer l'authenticité de l'œuvre,

**SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**VU** l'avis n° 2025-04 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 25 février 2025,

**SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

**SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (61) : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI

### **ARTICLE PREMIER :**

**VALIDE** l'acquisition par la Collectivité de Corse du « Retable de Curbara », œuvre attribuée au peintre Giovanni MAZONE.

### **ARTICLE 2 :**

Le montant de cette acquisition se monte à 290 000 dollars, auxquels s'ajoutent les frais de vente de la maison Sotheby's à hauteur de 20 %, soit 58 000 dollars, pour un total équivalent en euros de 337 012 euros.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 février 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. MAUPERTUIS', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 27 ET 28 FÉVRIER 2025

RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**COMPRA DA A CULLETTIVITÀ DI CORSICA DI A "PALA  
D'ALTARE DI CURBARA", OPERA ATTRIBUITA À U  
PITTORE GIOVANNI MAZONE**

**ACQUISITION PAR LE COLLECTIVITÉ DE CORSE DU  
"RETABLE DE CURBARA", ŒUVRE ATTRIBUÉE AU  
PEINTRE GIOVANNI MAZONE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Pierre Rosenberg (président-directeur honoraire du musée du Louvre), par l'intermédiaire de Philippe Costamagna (ancien conservateur du Musée Fesch d'Aiacciu), a informé la Collectivité de Corse de la mise en vente aux enchères d'une œuvre fondamentale du patrimoine corse (Sotheby's New York : vente Master Paintings Part 1, lot 301, 6 février 2025).

Il s'agit d'un retable peint sur bois, datable de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle (vraisemblablement vers 1480).

Cette œuvre de très grand format (mesurant 2,73 m de haut pour 2,22 m de large) provient de l'église conventuelle du village de Curbara en Balagna (Cismonte). Il s'agissait probablement, aux vues de ses importantes dimensions, du polyptique qui ornait le maître-autel de l'édifice.

Ce retable présente un double intérêt, relativement rare pour une œuvre de cette époque : celui d'être dans un très bon état de conservation et celui d'être complet, depuis la fine prédelle moulurée qui lui sert de base jusqu'au sommet des pinacles fleurdonnés du registre supérieur.

L'œuvre est attribuée à l'excellent peintre génois Giovanni Mazzone (Alessandria, vers 1433 - Gênes, 1511), qui a influencé plusieurs générations de peintres génois, ligures et même corses. Cet artiste fait partie du cercle fermé des personnalités de premier plan de l'art ligure de la Renaissance. Mazzone s'était spécialisé dans la production de grands polyptiques, mais il était également sculpteur, graveur et peintre décorateur.

### **Historique de l'œuvre**

Le retable provient du couvent des franciscains de Curbara.

La provenance corse de l'œuvre a parfois été mise en doute et certaines notices mentionnent cette origine au conditionnel et avec un point d'interrogation.

Les études menées en Corse, ces dernières années, par les chercheurs du service de l'Inventaire, démontrent que l'origine insulaire du polyptique ne doit plus être mise en doute. En effet, on est certain que le peintre corse Anton Simone de Calvi a vu ce retable à Curbara, puisqu'il l'a copié en partie, en 1505, à l'occasion de la réalisation du grand polyptique qu'on lui a commandé pour l'église Sant' Albanu, érigée à 300 mètres en contrebas du village de Cassanu. Cette œuvre existe encore de nos jours et peut être vue dans l'actuelle église paroissiale de Cassanu, dédiée à l'Annunziata.

À la lumière de cette constatation, on peut désormais affirmer que le retable de Mazone a bien été destiné originellement à la Corse. Cela confirme également la datation généralement admise (fin du XV<sup>ème</sup> siècle), puisque la copie partielle d'Anton Simone de Calvi est expressément datée du début du XVI<sup>ème</sup> siècle (1505).

L'œuvre est vraisemblablement restée en place jusqu'à ce que le couvent de Curbàra soit fermé et désaffecté, durant la période de la Révolution française.

Dans les années qui ont immédiatement suivi, l'œuvre fut sans doute vendue. A moins qu'elle n'ait été récupérée par une famille influente de la commune. On pense notamment à celle des comtes Savelli, qui sont les plus riches notables de Curbara, et qui furent peut-être les donateurs du retable.

Une inscription, peinte en blanc derrière le retable, donne une indication sur sa localisation au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle : « Monsieur A. Fiot / chez Madame Veuve Poussielgue / rue Cassette / Paris ». L'inscription concerne Auguste Fiot, mort à Paris en 1899. Il travaillait à la librairie Poussielgue, rue Cassette, au titre de commis. Malgré cet emploi en apparence modeste, Auguste Fiot est un personnage influent du Second Empire. Particulièrement pieux, très introduit dans les milieux catholiques, ami personnel du père Henri Lacordaire, il fréquentait et conseillait spirituellement les dames de la cour de Napoléon III.

Dans le courant des années 1950, le retable de Curbara se retrouve aux mains de la Galerie Heim à Paris, puis il passe dans la collection d'une comtesse ayant souhaité conserver l'anonymat. L'œuvre est ensuite revendue à la Galerie Charpentier de Paris qui va la céder en 1959 à un couple de collectionneurs américains, John et Johanna Bass, de New York (à cette époque, le retable est attribué à un peintre vénitien anonyme de l'école d'Antonio Vivarini).

En 1963, les époux Bass offrent 500 œuvres de leur collection d'art à la ville de Miami Beach afin de créer un musée ouvert au public : le Bass Museum of Art. Le retable de Curbàra fit partie de ce don (inv. n° 63.17). À cette époque, la communauté des historiens de l'art s'était déjà accordée pour reconnaître que le polyptique est attribuable à Giovanni Mazone. Depuis lors, cette attribution n'a plus été remise en question.

Depuis 1963, le retable est conservé dans les collections de ce musée de Floride. Il a participé à plusieurs expositions temporaires et il a été publié dans une dizaine d'ouvrages ou d'articles scientifiques tant aux Etats Unis qu'en Italie.

Le retable de Curbara est une œuvre connue et reconnue au niveau international. C'est une opportunité inattendue qu'elle se soit retrouvée sur le marché de l'art.

Le Bass Museum réorganise ses collections et a souhaité se séparer du retable corse afin d'alimenter son fond d'acquisition et pouvoir ainsi acquérir des œuvres plus en adéquation avec sa politique actuelle.

### **Descriptif de l'œuvre**

Le titre actuellement porté par l'œuvre est : « *Madonna and child, musical angels, and Saint Francis of Assisi...* ».

Ce précieux polyptique, de structure tripartite, présente 6 panneaux peints, ordonnés en deux registres superposés.

Le retable est architecturé, il s'organise en façade d'édicule, structurée par une modénature dorée à la feuille, enrichie d'un décor sculpté de style gothique italien tardif (moultures, colonnettes torsées à chapiteaux feuillés, arcatures polylobées, pinacles fleurons à fenestragés).

Le style de la peinture marque une transition entre deux esthétiques. Des influences gothiques tardives sont sensibles dans des détails tels que les fonds d'or utilisés pour les grands panneaux du registre principal. Cet archaïsme est contrebalancé par des détails inspirés par l'esthétique de la Renaissance, tels que les fonds paysagés des petits panneaux du registre supérieur. Cela est également particulièrement perceptible au niveau du panneau central, occupé par le trône monumental de la vierge. Ce dernier évoque les canons de l'Antiquité romaine.

Dans le registre principal, le panneau axial représente la Vierge, assise en majesté, tenant l'Enfant sur ses genoux. Sur la main gauche de ce dernier s'est posé un chardonneret (un oiseau dont la tête porte des plumes de couleur rouge sang, qui évoque ainsi, symboliquement et traditionnellement, la future passion du Christ). La Vierge et l'Enfant sont entourés de quatre anges musiciens, jouant de divers instruments (tambourin, harpe, luth, viole).

Le grand panneau latéral gauche représente Saint François d'Assise, Saint Antoine de Padoue et Saint Pierre apôtre.

Le grand panneau latéral droit est occupé par saint Jean-Baptiste, saint Bernardin de Sienne et saint Louis de Toulouse.

Dans le registre supérieur, le panneau axial représente le Christ crucifié entouré de la Vierge, Saint Jean l'Évangéliste et Sainte Marie-Madeleine. Les deux petits panneaux latéraux sont consacrés à la scène de l'Annonciation ; à gauche est figuré l'archange Gabriel et à droite la Vierge annoncée.

### **Acquisition de l'œuvre par la Collectivité de Corse**

L'acquisition du retable de Curbara permettra à l'île de retrouver un élément particulièrement prestigieux de son patrimoine. L'œuvre pourrait être publiquement présentée au musée de la Corse, en regard de la Madonna di Brandu, qui y est exposée depuis 2024.

L'information de la tenue de la vente aux enchères est parvenue aux services de la Collectivité de Corse le 27 janvier dernier. Un temps d'expertise et de vérification a ensuite été nécessaire afin de confirmer l'authenticité de l'œuvre.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse (DRAC), sollicitée le 30 janvier 2025 par la Collectivité de Corse, a rendu le 5 février 2025 un avis favorable à cette acquisition, étayé par les avis très favorables des différents experts interrogés, notamment le Service des Musées de France. (Cf. procès-verbal de la délégation permanente de la DRAC joint en annexe)

Le Conseil exécutif de Corse a donc décidé de se positionner pour acquérir aux

enchères le retable « de Curbara », œuvre attribuée au peintre Giovanni MAZONE, sous réserve de la validation finale par l'Assemblée de Corse.

M. Pierre-Jean CAMPOCASSO, Directeur du Patrimoine de la Collectivité de Corse a ainsi participé à distance à la vente aux enchères du 6 février 2025 qui s'est tenue à Sotheby's (vente Master Paintings Part 1, lot 301) à New York, et a enchéri dans le but d'acquérir le « retable de Curbàra ».

L'enchère publique, remportée par la Collectivité de Corse, est montée à 290 000 dollars, auxquels s'ajoutent les frais de vente de la maison Sotheby's à hauteur de 20 %, soit 58 000 dollars, pour un total équivalent en euros de 337 012 €.

Après Matisse en 2019, Maurice Utrillo et les deux œuvres de Fernand Léger en 2020, la « Madonna di Brandu » en 2023, le patrimoine de la Corse s'enrichira avec ce précieux triptyque qui rentrera en Corse et permettra au Musée de la Corse de poursuivre sa politique d'acquisitions et de développement de ses collections, telle que définie dans son projet scientifique et culturel validé par l'Assemblée de Corse le 13 février 2020 (délibération n° 2020/017 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse).

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de Corse de valider l'acquisition par la Collectivité de Corse du « retable de Curbara », œuvre attribuée au peintre Giovanni MAZONE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



délégation permanente

## Procès-Verbal Délégation permanente

Date saisie DP	Préemption	Dpt	Commune	Musée	Œuvre / Objet	Nb dossiers	Nb objets	Mode d'acquisition	Reçu fiscal	Avis de la DP	Acquisition réalisée	Prix d'achat HT	Prix d'achat TTC	Observations
30/01/25	NON	2B	CORTE	Musée de de la Corse	Tempera sur panneau – La Vierge à l'Enfant avec les anges musicaux et les saints François d'Assise, Dominique ou Bonaventure, Pierre, Jean-Baptiste, Bernardin de Sienne et Louis de Toulouse ; l'Annonciation, la crucifixion avec la Vierge et les saints Marie-Madeleine et Jean l'Évangéliste. Giovanni Mazone / Italie – vers 1480	1	1	Vente aux enchères le 6 février - Sotheby's, 1334 York Avenue, New-York, NY10021 +1 212-606-7000	NON	Favorable	NON			pas d'avis des grands départements
<b>TOTAL</b>														

**L'avis du SMF est très favorable à cette acquisition.** Un autre polyptyque destiné à une église corse et daté de 1505 reprend presque à l'identique les anges du retable proposé à l'acquisition, ce qui semble confirmer la provenance corse de celui-ci. Même si l'attribution à Mazone n'est pas certaine, la qualité et la rareté du retable, entre Moyen Âge et Renaissance, rendent cette acquisition particulièrement intéressante. De plus l'œuvre est bien connue, de nombreuses fois publiée et plusieurs fois exposée. L'état de conservation est « bon » selon le constat d'état, qui précise cependant que l'état de la couche picturale nécessitera une restauration importante. Le musée a-t-il bien prévu son coût ? Les bases de données des biens volés et spoliés ne semblent pas avoir été consultées ? Il serait nécessaire de faire une recherche avec quelques mots-clés, car la provenance entre 1933 et 1945 n'est pas connue. Le prix d'une telle œuvre, dont la vente a été repérée par Pierre Rosenberg, pourrait monter assez haut, ainsi le montant prévu par la collectivité semble justifié. **Céline GALY – Conservatrice – Bureau d'animation des réseaux**

**Avis du Louvre** Mon avis est que le retable de Corbara est une acquisition très souhaitable pour votre musée ; ce projet d'acquisition est appuyé sur un solide dossier. Le rapprochement que vous proposez avec le retable de Cassano est tout à fait convaincant : ce dernier cite effectivement très précisément le retable de Corbara, et conforte très fortement la provenance corse de ce retable. L'attribution au Génois Giovanni Mazone est également convaincante. En outre, il est rare de nos jours d'avoir l'occasion d'acquérir des retables de la fin du Moyen Âge qui soient encore complets. Cette œuvre s'inscrirait ainsi parfaitement dans le PSC du musée de la Corse, tel que vous l'avez défini dans le dossier d'acquisition. L'état de l'œuvre apparaît effectivement satisfaisant, mais il me semble que le système de parquetage au revers mériterait d'être revu par un restaurateur spécialiste de supports bois.

L'historique du retable mérite néanmoins d'être précisé pour la première moitié du XXe siècle, et des recherches complémentaires seront nécessaires pour tenter de comprendre sa localisation après son passage dans la collection Auguste Fiot et avant son arrivée la galerie Heim en 1950, essentiellement pour les années 1940-1950.

Pour toutes ces raisons, l'acquisition auprès de Sotheby's New York du retable de Corbara me semble pouvoir bénéficier de l'avis favorable du Grand Département. La somme de 400 000 euros provisionnée par la collectivité devrait être suffisante ; le retable – complet, en bon état, de provenance certaine - atteindra une somme sans doute bien supérieure à l'estimation donnée dans le catalogue (70 000 – 90 000 USD soit 67 000 - 86 000 €). Il est toutefois nécessaire, je le souligne à nouveau, de compléter les recherches quant à son historique. **Sophie CARON – Conservatrice département des peintures Louvre**

**Avis Luisa Nieddu Chercheuse UMR Lisa – spécialiste des retables de Corse** Je connais bien ce retable. L'analyse que vous m'avez transmise est tout à fait pertinente. Même si la fiche du musée américain l'attribue à Giovanni Barbagelata, je pense qu'il s'agisse d'un retable réalisé par Giovanni Mazone, bien que je n'aie jamais vu ce tableau d'autel de près, mais juste à travers une photo de mauvaise qualité. En tout cas, la datation d'exécution de l'œuvre se situe autour de 1470 (dans la même phase de la Vierge de la Vigne, Gênes, ou du retable de Liverpool) et pas de 1480, date trop basse pour ce type de production.

mise à jour le 5 février 2025

Le directeur régional des affaires culturelles

**Guillaume DESLANDES**

Directeur régional des affaires culturelles

DRAC de Corse

**DIRECTION RÉGIONALE DES  
AFFAIRES CULTURELLES DE CORSE**  
Villa San Lazaro - 1 Chemin de la Pietrina  
CS 10003  
20704 Ajaccio Cedex 9